

Ville de Montmédy

55600 - MONTMEDY

COMPTE-RENDU VALANT PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du

13 décembre 2018

Les membres du conseil municipal de la ville de Montmédy, légalement convoqués, se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, le jeudi 13 décembre 2018 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Yves LECRIQUE, Maire.

Etait présent en qualité de Maire :

- Monsieur Yves LECRIQUE, Maire

Etaient présents en qualité d'adjoints au Maire :

- Monsieur Dominique JAUSSET, premier Adjoint
- Madame Michelle GEMINEL HENRION, deuxième Adjoint
- Monsieur Jean CHEVALIER, troisième Adjoint
- Madame Brigitte LEBRAULT, quatrième Adjointe
- Monsieur Christian KASTELE, cinquième Adjoint

Etaient présents en qualité de conseillers municipaux :

- Monsieur Jean-Paul BRIAT
- Monsieur Frédéric DOMMANGE
- Madame Marie-Thérèse GEORGE
- Monsieur Laurent KIPS
- Madame Simone LANHER
- Monsieur Francis LHUILLIER
- Monsieur Christian PARENTIN

Etaient excusés :

- Madame Dorothee ALEXANDRE qui donne pouvoir à Mme GEMINEL HENRION
- Madame Céline AUROUX
- Madame Bernadette LANDRIN
- Monsieur Claude LEONARD, Conseiller Départemental du canton de Montmédy
- Madame Zoulikha SAHRAOUI
- Madame Régine VIGNALI qui donne pouvoir à M. KASTELE

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent KIPS

ORDRE DU JOUR :

1. Participation citoyenne : présentation de Monsieur le Lieutenant de la gendarmerie du groupement territorial de Montmédy (voir document annexé).
2. Approbation du procès-verbal faisant office de compte-rendu du Conseil Municipal du 15 Octobre 2018.
3. Domaine Communal : donation Munoz de la parcelle AB 380
4. Tarification municipale : fixation de la participation pour les ateliers scolaires
5. Election : composition de la commission de contrôle
6. Compétence Eau : transfert de la compétence Eau à la Communauté de Communes du pays de Montmédy
7. Contractualisation Etat-Collectivités : soutien au Département de la Meuse
8. Travaux à la MSAP et de la salle des Fêtes : attribution des marchés
9. Demande de subvention amendes de Police 2018-2019

Questions Diverses :

1. Informations diverses

Point n°1 : Participation citoyenne : présentation de Monsieur le Lieutenant de la gendarmerie du groupement territorial de Montmédy (voir document annexé).

Le lieutenant KISSEL commandant de la brigade de gendarmerie autonome territorial de Montmédy présente au Conseil Municipal le dispositif dit de : « participation citoyenne » consistant à l'amélioration de la sécurité des français et à lutter contre le développement de la délinquance en milieu rural notamment.

Point n°2 : Approbation du procès-verbal faisant office de compte-rendu du Conseil Municipal du 15 Octobre 2018.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 15 Octobre 2018 : aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point n°3 : Domaine Communal : donation Munoz de la parcelle AB 380

Par courrier du 08 août 2018, Monsieur MUNOZ Patrick habitant Montmédy, propose à donation la parcelle AB 380, situé près du cinéma Lux, à proximité du chemin de l'échauguette.

Le conseil Municipal, après en avoir débattu, accepte à l'unanimité la donation de Monsieur MUNOZ.

Point n°4 : Tarification municipale : fixation de la participation pour les ateliers scolaires.

Dans le cadre de l'animation réalisée par les agents communaux de l'office du tourisme, une animation spécifique à destination des élèves des écoles dénommée « atelier scolaire » est proposée spécifiquement à cette population. Cette animation pourrait être fixée à 2 euros par élève.

Le conseil Municipal après en avoir débattu décide de revoir ce point lors de l'étude du budget 2019.

Point n°5 : Election : composition de la commission de contrôle.

Dans le cadre de la réforme de l'organisation des élections applicable dès le 01 janvier 2019, afin de fluidifier les inscriptions et radiations des listes électorales, passe par la désignation d'une nouvelle commission. Auparavant cette commission était dénommée : commission électorale composé du Maire, d'un représentant de la préfecture et d'un représentant du tribunal de grande instance. Or à partir du 01 janvier 2019 elle sera appelée : commission de contrôle et intégrera un conseiller municipal.

Aussi il appartient aux conseillers municipaux de faire acte de candidature pour cette représentation. A l'unanimité, le Conseil Municipal élit M. PARENTIN comme représentant.

Point n°6 : Compétence de l'eau : transfert de la compétence Eau à la communauté de Communes du pays de Montmédy.

Dans le cadre de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, prévoit que la Communauté de Communes exercera de plein droit, en lieu et place des communes membres, au titre de ses compétences obligatoires, les compétences relevant de l'assainissement des eaux usées et de l'eau potable, ceci à compter du 1er janvier 2020 (article L5214-16 du CGCT dans sa version applicable au 1er janvier 2020 en application de l'article 64 de la loi NOTRE). Si dans ces communautés de communes, au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population délibèrent avant le 1er juillet 2019 pour s'opposer au transfert de ces compétences ou de l'une d'entre elles, celle-ci n'aura pas lieu au 1er janvier 2020, mais sera reportée au 1er janvier 2026 (transfert d'office).

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité s'oppose au transfert de la compétence eau à la communauté de communes du pays de Montmédy au 1^{er} janvier 2020.

Point n°7 : Contractualisation Etat-Collectivité : soutien au département de la Meuse.

Dans le cadre de la contractualisation ETAT-COLLECTIVITE et les EPCI (communauté de communes,...) le département de la Meuse afin de maintenir les dotations versées par l'Etat, a dû se soumettre à cette contractualisation qui lui impose un certain nombre de contraintes budgétaires évaluées qui en cas de manquement conduit à une réduction drastique des dotations perçues.

Le Département de la Meuse lors d'une réunion du 23 novembre 2018 a sollicité le soutien des Communes de la Meuse afin de demander à l'état de réévaluer la situation des départements défavorisés comme le nôtre.

Le conseil Municipal après en avoir débattu et à l'unanimité, soutient le département de la Meuse dans cette démarche.

Point n°8 : Travaux à la MSAP et à la salle des Fêtes : attribution des marchés.

Dans le cadre de l'exécution du budget 2018, la Commune de Montmédy a procédé à la consultation des entreprises pour la conduite des travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes et la création d'une MSAP à la maison des associations. La Commune a reçu des propositions pour chacun des 8 lots proposés. La commission d'appel d'offre s'est réunie pour l'ouverture des offres le 07 novembre 2018 et le 27 novembre 2018 pour la présentation de l'analyse des offres par le maître d'œuvre.

Le conseil Municipal après en avoir débattu et à l'unanimité, accepte les propositions de la commission d'appel d'offre (voir annexe).

Point n°9 : Demande de subventions au titre des amendes de police 2018-2019

Dans le cadre de son programme de travaux 2018 et 2019, la Commune de Montmédy a la possibilité de demander des subventions au titre des amendes de police pour la réalisation de 8 abaissés de trottoirs sur les rues : Ernest Mabile, Rue de l'Isle, Rue du général De Gaulle et Place Eugène Tronville et la création d'une place PMR rue Ernest Mabile.

Le conseil Municipal après en avoir débattu et à l'unanimité, charge le Maire de solliciter ces subventions.

Point n°10 : Budget de l'Eau : amortissement des frais de l'étude « Captage Grenelle ».

La trésorerie de Montmédy sollicite la commune pour qu'elle fixe un délai d'amortissement des frais d'étude quant aux travaux concernant les captages Grenelle (montant de 12259,00 €).

Après en avoir débattu, et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le délai d'amortissement à 5 ans.

Point n°10 : Budget Général : Rééquilibrage d'une ligne budgétaire.

Afin de résorber un déficit de 232,00€ sur un compte de la section investissement (dû aux remboursements de plusieurs cautions), il convient de procéder au virement de cette somme à partir de l'article 2117 (travaux forestiers).

Après en avoir débattu, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce virement de 232,00€.

Point n°10: Questions diverses.

Fixation de la Date des vœux 2019

- Vœux au personnel communal et au CCAS : mardi 8 janvier à 19h00 à la Mairie
- Vœux à la Population : vendredi 11 janvier à 18h30 à la Mairie

Mise à l'honneur d'une association ; le Maire propose d'honorer cette année le Souvenir Français pour ses diverses implications : centenaire de la fin de la Grande Guerre et son engagement local : veillée du 11 novembre, entretien des lieux de mémoire.

Etude de valorisation citadelle : point sur l'avancée des travaux

Comité de pilotage captage grenelle : perspectives d'animation 2019

Travaux route de Fresnois : après l'échec de leur précédente intervention, l'entreprise Colle reprendra les travaux de la montée vers Fresnois durant les vacances de printemps.

MONTMEDY, le 13 Décembre 2018.

Vu, le Maire

Le Secrétaire de Séance

Yves LECRIQUE

Laurent KIPS